

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER DU LUNDI 16 juillet 2018 – 18 h 30</p>
--

Le seize juillet deux mil dix-huit à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-LATTIER, dûment convoqué en date du 12 juillet 2018 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 10 (+ 1 procuration)

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, Mme RUBICHON Monique, M. BALLOUHEY François, Mme LANDEFORT Christelle, M. JAY Patrick, M. RIFFARD Jean-Pierre, Mme CLUZE Annie, Mme BROU Stéphanie, M. SOTON Emmanuel, M. OLLIER-FAURE Frédéric.

Absents excusés : Mme BRUN Cathy donne pouvoir à M. PAYEN Raymond

Absents : M. TRAVERSIER Richard, Mme DAUSSY Florence, Mme BOUGARD Gwenaëlle

Secrétaire de séance : Mme RUBICHON Monique.

Approbation du PV de la dernière réunion :

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

SEANCE n° 16 07 2018 - DELIBERATION N° 01 : Réalisation d'un assainissement autonome salle culturelle et maison BERNE – Choix des entreprises

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la procédure de consultation des entreprises pour l'assainissement eaux usées – Réhabilitation de la Maison BERNE et extension de la salle culturelle – Réalisation d'un assainissement autonome.

Un appel d'offres a été lancé et la commission a procédé à l'ouverture des plis le 12 juillet 2018. Monsieur le Maire communique le tableau des analyses d'offres tel qu'il lui a été remis par le bureau d'étude chargé de la maîtrise d'œuvre. Il rappelle les critères de jugement des offres : 40 % des prestations et 60 % sur la valeur technique et références.

Le rapport d'analyses des offres propose de retenir l'entreprise suivante :

- **Entreprise BLANC**

Après avoir délibéré, le conseil Municipal :

- Donne son accord pour que l'entreprise suivante soit retenue :
 - **Entreprise BLANC**
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Vote : Pour 10 + 1 pouvoir, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.

**SEANCE n° 16 07 2018 - DELIBERATION N° 02 : BAIL PROFESSIONNEL A M. GOUY ADRIEN
SUITE AU DEPART DE MME THOLLOT**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Mme THOLLOT nous informant de son souhait de résilier son bail avec effet au 31 novembre (ou avant au cas où un autre locataire soit intéressé par le local).

Par mail en date du 13 juillet 2018, M. GOUY nous a informé de son intention de reprendre le local à compter du 1^{er} septembre 2018 afin d'y installer un service de restauration à emporter. Cette date reste à être précisée et confirmée.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Vote : Pour 10 + 1 pouvoir, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.

QUESTIONS DIVERSES :

Après la visite de Mr PERAZIO, constatation de problèmes sur les routes Pinet, etc... et d'aménagement de la traversée des Fauries. Une pré-étude a été faite par le bureau ALPES ETUDES pour une somme de 8 850€. Ce sujet sera de nouveau à l'ordre du jour lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Date de la prochaine réunion du conseil municipal :

Elle est fixée au **lundi 03 septembre 2018 à 19 h 00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Maire
Raymond PAYEN